

DECRET BACS - DÉCRYPTAGE ET UTILISATIONS OPERATIONNELLES

Organisation

Cette formation est dispensée sur **1 journée de 7 heures (9h - 17h)** pour un effectif de 3 à 15 participants.

Dates des sessions consultable sur le site bcompetences.com

Objectif

être capable de maîtriser les enjeux réglementaires du BACS et de mettre en place le process adéquat

Formateur

Jean Daniel Napar, Président de BACnet France et Vice-Président KNX France

Public et prérequis

Tout professionnel du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie et de la construction.

Avoir déjà exercé dans le domaine du foncier, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'immobilier, du logement, de l'architecture, de l'ingénierie, et de la construction.

Tarifs

Tarif Session en présentiel ou à distance : **1 060 € HT**

Pour connaître le tarif réservé aux abonnés contactez nous formations@bcompetences.com

Contenu de la formation

A compter du 1er janvier 2025, les décrets BACS imposent pour les constructions neuves de mettre en place une installation d'une puissance de 700 KW pour une installation de chauffage ou de climatisation, combiné ou non avec une installation de ventilation. Pour les bâtiments existants la date de mise en conformité est 1er janvier 2025 pour les BACS de 290KW, respectivement 1er 2027 pour les BACS de 70KW.

Cette formation vous permettra de maîtriser les obligations et normes et de connaître les dispositifs d'accompagnements

Grâce à cette formation, vous maîtriserez les points de vigilance et obligations pour une maîtrise de l'énergie conforme à la réglementation.

1. Qu'est-ce que ce sont les BACS ?

- Une brève histoire des BACS et ses origines
- Définitions
- Référentiels

2. Approche énergétique dans les bâtiments

- Approche physique de transformation de l'énergie
- Mise en œuvre par les BACS

3. Réglementations en France et Europe

- De la RT2000, à la RT2005, RT2012, RE2020
- Prise en compte des BACS dans la réglementation française
- De la DPEB 2002, à la DBEB 2010, DPEB 2018 et DPEB 2023 ?
- Prise en compte des BACS dans la réglementions européenne et français

4. Normalisation Française, européenne et mondiale et leurs utilisations

- Normalisation France : P52W
- Normalisation européenne CEN/TC247, CEN/TC371
- Normalisation mondiale : ISO TC205, ISO TC163
- Mandates EU M/343, M/480
- Réseaux de communication standardisés ouvertes (BACnet, KNX, LON)
- Modélisation de l'énergie dans les bâtiments dans la série NF EN ISO 52000
- Reflet des normes dans les moteurs de calcul FR/EU

5. Dispositifs d'accompagnement institutionnel

- Alignement des planètes : Décret BACS, décret tertiaire, Plan de relance
- Dispositifs opérationnels d'efficacité énergétiques :
 1. Certificats d'économie d'énergie (Fiches CEE)
 2. Ma Prime Rénov' (MPR)
 3. Fonds chaleur
 4. Fonds de décarbonisation de l'industrie
 5. Plan de sobriété énergétique

6. Dispositifs d'accompagnement privé (l'industrie BACS)

- Contribution des associations professionnelles (Syndicat ACR, l'ALLIANCE BACS,...)
- Contribution des associations de support des réseaux de communications standardisés ouverts

7. Bibliographie

- Documents règlementaires
- Documents normatifs
- Documents publiques (ex. Documents RAGE Gestion Technique des Bâtiments, Manuel de Régulation ACR...)
- Documents ACR et eu.bac

Modalités pédagogiques

Cette formation est dispensée en **présentiel** ou en **distanciel** (zoom ou équivalent) ou en **hybride** (un groupe de stagiaires en présentiel et un groupe en distanciel en simultané).

Une approche **théorique** et **méthodologique** à travers de **cas pratiques ou ateliers ou exercices, de mise en situation** par des jeux d'acteurs et **partage des compétences** par **des échanges** entre stagiaires et formatrices/formateurs.

Supports pédagogiques

Les **supports** sont envoyés par **mail** ou accessible les **espaces apprenant** sous format PDF avant ou pendant la formation.

Des documents supplémentaires pourront être transmis par la formatrice ou le formateur lors de la formation.

Evaluation des compétences

Avant chaque formation, il est demandé aux stagiaires de remplir une **fiche des recueils et des attentes**, ainsi qu'un **questionnaire d'auto-évaluation**, disponible sur l'espace apprenant

Au début de la formation, un **tour de table** est prévu pour reformuler les attentes des stagiaires

A l'issue de la formation, les stagiaires devront répondre à **une évaluation sous forme de QCM**, ou ils seront évalués à partir d'une **grille de compétences** lors de la réalisation d'un cas pratique, ce qui nous permettra de nous assurer la **bonne acquisition des compétences**.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les lieux de formation sont **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Pour toute autre demande spécifique liée au handicap d'un potentiel stagiaire, merci de contacter **Clarisse PUL ou Isabelle BIANCHI**, par mail : formations@bcompetences.com, par téléphone : 01 86 95 72 10.

Il s'agira de connaître les compensations nécessaires mobilisables. Nous analyserons ensuite la situation particulière du potentiel stagiaire avec notre réseau de partenaires.

Lieu

Paris 2ème

Salle adaptée à la formation. L'adresse est communiquée au moment de l'envoi de la convocation (J-15)

Toutes participations à nos formations doivent **être contractées par une convention de formations**.

Les demandes d'inscription se font soit en ligne via notre site internet **bcompetences.com** soit en contactant **Clarisse PUL** (assistante formations) par mail à l'adresse **formations@bcompetences.com**

Possibilités d'inscription sous réserve de places disponible, jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.